



**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Mardi 02 Mars 2021**

**Convocation du** : 19/02/2021    **Ouverture de séance** : 20h00    **Clôture de séance** : 23h10

**Nombre de membres du Conseil municipal en exercice** : 15

**Membres du Conseil municipal présents** :

Mesdames : MARTIN Marie-Joséphé, MAUCOURANT Emmanuelle, MOISSON Céline, TRAJKOVSKI Maja

Messieurs : BRAILLARD Nicolas, DAVID Bruno, DIDIER Gilles, ESTANAVE Samuel, FAVORY Yannick, JOURDAN Michel, LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, VIENNET Yvan

**Etaients absents excusés** : BOUQUET Sylvie, BOUSSON Gaëtan

Le compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.  
Michel JOURDAN est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**    Session ordinaire

- Délibération : neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées
- Délibération : demande subvention DETR pour renouvellement matériel informatique
- Délibération : convention de mutualisation de la collecte et la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Délibération : convention d'attribution du fond de concours « isolation et énergies pour les communes »
- Délibération : Réhabilitation des bâtiments communaux : agréments et subventions « PALULOS »
- Délibération : fin du contrat de maîtrise d'œuvre (MOE) cabinet Lafabrike / nouvelle consultation MOE
- Délibération : cout définitif des transferts de charges 2020 - évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021
- Questions diverses

### **1/ Délibération : neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées**

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 autorise les collectivités à procéder annuellement à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Pour l'année 2021, la commune de Pugey opte pour la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.

Comme précédemment la durée d'amortissement est fixée à 1 an.

Vote à l'unanimité

### **2/ Délibération : demande subvention DETR pour renouvellement matériel informatique**

Le conseil municipal de Pugey, après en avoir délibéré :

- S'engage à financer l'achat de 2 ordinateurs pour un montant maximum de 3 954.22 €
- Sollicite l'aide de l'Etat dans le cadre de « l'informatisation des secrétariats de mairie »
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
  - Fonds libres 2 767.95 €
  - Subvention demandée (30%) 1 186.27 €
- Sollicite l'autorisation de commencer l'opération dès la validation du dossier complet de demande de subvention
- S'engage à réaliser l'opération dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cet achat

Vote à l'unanimité

### **3/ Délibération : convention de mutualisation de la collecte et la vente des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) a été introduit par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 qui vise à l'amélioration des performances énergétiques. La Loi « Grenelle 2 » a confirmé l'intérêt de ce dispositif et la nécessité de le renforcer.

Pour les collectivités, il s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service de leurs projets de maîtrise de l'énergie.

Le service « Environnement » du Grand Besançon Métropole accompagne les communes pour maximiser le potentiel et la valorisation financière des CEE des opérations communales.

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, la commune de Pugey peut prétendre au dispositif des certificats d'économie d'énergie.

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention avec GBM pour la mutualisation de la collecte et la vente des CEE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

**4/ Délibération : convention d'attribution du fonds de concours « isolation et énergies pour les communes »**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, la commune a sollicité Grand Besançon Métropole pour l'obtention d'un fonds de concours concernant l'installation d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, chaufferie bois). Grand Besançon Métropole a accordé une subvention de 161 401 € à Pugey. Une convention est établie afin de déterminer les modalités de versement de cette subvention.

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention avec GBM. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

**5/ Délibération : Réhabilitation des bâtiments communaux : agréments et subventions « PALULOS »**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, 3 logements locatifs communaux seront créés. Ces logements bénéficieront d'agréments de type PALULOS. Afin de bénéficier des agréments et subventions PALULOS, une convention doit être établie avec les services de l'Etat.

M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de signer la convention avec GBM. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

**6/ Délibération : fin du contrat de maîtrise d'œuvre (MOE) cabinet Lafabrike / nouvelle consultation MOE**

M. le Maire explique que suite aux nombreux retards, dysfonctionnements / mésententes et défauts de rigueur technique constatés avec le cabinet d'architectes La Fabrike, il est nécessaire de procéder à l'arrêt de l'exécution des prestations prévues au contrat de maîtrise d'œuvre relatif au projet de réhabilitation des bâtiments communaux comme le prévoit l'article 11-5 du CCAP du marché.

L'exécution du contrat s'arrêtera à l'issue de la mission ACT (assistance pour la passation de contrats de travaux), après réception de l'analyse des offres du marché de travaux du lot 3B (couverture – bardage) dont la consultation est en cours, fournie par le cabinet La Fabrike et dans les conditions financières prévues au marché.

Conformément à l'article 34 du CCAG-PI du marché susvisé, l'arrêt des prestations entraîne la résiliation du marché.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une fois la résiliation du contrat effectuée, il sera nécessaire de procéder à une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre afin de suivre les travaux de réhabilitation des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architectes La Fabrike,
- Acceptent le lancement d'une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation des bâtiments communaux,
- Autorisent M. le Maire à signer tous documents relatifs à la résiliation du contrat avec La Fabrike ainsi qu'au lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre.

Vote à l'unanimité

## **7/ Délibération : cout définitif des transferts de charges 2020 - évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2021**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2020, en vue d'élire son Président et son Vice-Président (rapport n°1). Elle a également validé les modalités et résultats du calcul du coût définitif transferts de charges pour 2020 (rapport n°2). Enfin, elle a évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2021, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence (rapport n°3).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des charges transférées pour 2020 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021 d'autre part.

### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2020 joints en annexe,

### **DELIBERE,**

Le Conseil municipal prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence.

Le Conseil municipal *approuve* les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Le Conseil municipal *approuve* les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021, la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie et l'ajustement du bonus soutenabilité lié à cette compétence décrits dans le rapport n°3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Vote à l'unanimité

### **Questions diverses**

- Un bel article concernant le projet de réhabilitation des bâtiments communaux est paru dans le journal « la presse bisontine »
- La sécurisation de la rue de la Maltournée est un projet important du mandat. Il faudra prendre attache auprès du département car il s'agit d'une route départementale (problème de vitesse excessive, dangerosité des abords, mise en place de trottoirs ...) et prévoir une étude. Compétence sécurisation pour la commune / compétence voirie pour le département mais l'ensemble doit se faire sous la coordination du service voirie.
- Pour rappel : l'accès au préau de l'école est interdit.

- Le collectif citoyen « à fond la transition » dont le siège de l'association est à Pugey, travaille notamment sur la problématique liée à la mobilité. Une page dédiée sera disponible sur le site internet pugey.fr.
- RN57 / Une réunion à Saône le 27 février a constitué un temps d'échanges et d'informations avec tous les conseillers communautaires du secteur plateau sur le projet 2x2 voies entre Beure et Micropolis, la réunion a été organisée par les maires de Saône, Mamirole et Montfaucon avec la participation de la DREAL.
- Le Plan Climat est une nouvelle compétence de Grand Besançon Métropole. Le maire de Pugey est référent de secteur, Nicolas Braillard référent communal. Un Club Climat va également être créé, M Nicolas Braillard y représentera Pugey.
- Prochaine Réunion de secteur plateau PLUi le 23/03
- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs : date à fixer
- Le budget communal 2021 est en préparation, une réunion de présentation (avant vote définitif) aura lieu début avril
- Syndicat intercommunal des Grands Prés : un devis a été demandé à A. PAILLARD afin de solutionner les problématiques liées au parking de la salle du temps libre. La mise en service des panneaux photovoltaïques prend du temps mais devrait intervenir rapidement.
- Budget projet réhabilitation des bâtiments communaux :
  - Coût des travaux = 3 109 593.67 € HT
  - Subventions = 2 039 294.101 €
  - Autofinancement = 103 299.57 €
  - Emprunt = 967 000 €
- Rentrée scolaire 2021 = les effectifs diminuent encore ...
- Travaux voirie au chalet d'Arguel en 2 phases : 1 phase en mars vers l'arrêt de bus : rabotage et enrobé - 2<sup>de</sup> phase : pose de l'enduit cet été
- Anniversaires des Anciens : des plateaux repas seront livrés par un traiteur / 11 personnes concernées.
- Projet d'un livret d'accueil à distribuer aux nouveaux arrivants de la commune
- Naissance sur la commune : projet de livre d'or de naissance = la dernière naissance à Pugey même remonte au 06/05/1960 !
- Cartes Avantages Jeunes : la campagne devrait commencer bientôt
- Pugey a candidaté pour accueillir les spectacles organisés par Grand Huit
- Reportage France 3 sur Pugey concernant la sécheresse et les dommages causés aux propriétés.
- Le 04/03 au chalet d'Arguel, un hommage sera rendu aux soldats morts lors de la guerre de 1871. Cette date du 4 mars correspond à la date anniversaire du dernier décès dans l'hôpital de campagne de Pugey. Cet hommage aura lieu en présence des membres de l'Association des Anciens Combattants et des représentants d'Avalfort.
- Le traditionnel repas des Aînés n'a pas pu avoir lieu. La commune a décidé de distribuer des paniers garnis à la place. Les Anciens ont beaucoup apprécié.
- La vente d'objets pour le Téléthon a permis de récolter 3000 euros

M. le Maire  
LAIDIÉ Frank

BRAILLARD Nicolas

DAVID Bruno

DIDIER Gilles

ESTANAVE Samuel

FAVORY Yannick

JOURDAN Michel

MARTIN Marie-Josephe

MAUCOURANT Emmanuelle

MOISSON Céline

MOREL Sébastien

TRAJKOVSKI Maja

VIENNET Yvan